

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le mardi 16 janvier 2024 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère

Absents : M^{me} Michelle Joly, mairesse
M. Jonathan Théorêt, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Sylvain Lévesque.

Est également présent :
M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Déclaration d'intérêts des élus
6. Nomination des maires suppléants
7. Radiation de taxes à recevoir en date du 31 décembre 2023 - Prescription de trois (3) ans
8. Financement - Règlements d'emprunt - Adjudication
9. Financement - Règlements d'emprunt - Concordance
10. ClicSÉQUR (Revenu Québec) - Représentant autorisé - Directeur général et greffier-trésorier
11. Autorisation de signature - Directeur général et greffier-trésorier - Entente de servitude Hydro-Québec et Bell Canada - Lots 5 183 788, 5 183 805 et 5 183 806 (avenue Ouareau, Habitat Naturel)
12. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances 2024-2025
13. Camp familial St-Urbain - Renouvellement d'entente 2024
14. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale 2024
15. Centre d'action bénévole communautaire Matawinie - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - Révision périodique - 562, chemin de l'Église
16. Demande d'aide financière - Programme « Pêche en herbe » - Fondation de la faune du Québec - Activité pêche 8 juin 2024
17. Fin d'emploi (à entériner) - M^{me} Nathalie Toddy - Préventionniste - Service incendie et sécurité publique
18. Embauche de M^{me} Chantal Chartrand - Préventionniste / pompier - Service incendie et sécurité publique
19. Embauche de M^{me} Jennie Berry - Employée régulière - Inspectrice - Service urbanisme et environnement
20. Embauche de M. Maxime Bélanger - Employé à l'essai - Inspecteur - Service urbanisme et environnement
21. Demande de partenariat avec la Belle Église - Résidence de création - M^{me} José Babin
22. Aide financière (à entériner) - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - HLM - Contribution à la fête de Noël
23. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Centre d'action bénévole communautaire Matawinie
24. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Centraide Lanaudière

ORDRE DU JOUR (suite)

25. Autorisation de dépenses - Entretien annuel des chemins et autres infrastructures - Service des travaux publics
26. Autorisation de paiement - Décompte unique - Construction G-Nesis inc. - AP23-010 - Travaux de réhabilitation temporaires au barrage du lac Beaulne
27. Appel d'offres commun pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Engagement des municipalités
28. Mandat Flip Communications & Stratégies - Comité Mobilité 125 - Année 2024
29. Octroi de contrat - Productions DW inc. - Demande de prix G23-045 - Sonorisation et éclairage spectacles Belle Église - Année 2024
30. Octroi de contrat - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques - Année 2024
31. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 640-2022 sur le traitement des élus municipaux
32. Projet de règlement amendant le règlement 640-2022 sur le traitement des élus municipaux
33. Règlement 693-2024 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire
34. Adoption des comptes fournisseurs
35. Dépôt de l'état des activités financières
36. Dépôt du rapport annuel 2023 - Application du règlement sur la gestion contractuelle
37. La mairesse vous informe
38. Parole aux conseillers
39. Période de questions
40. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire suppléant, M. Sylvain Lévesque.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2024-001

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2024-002

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, des séances extraordinaires du 11 et du 19 décembre 2023 et de la séance d'adoption du budget 2024 du 19 décembre 2023, tels que rédigés.

5. Déclaration d'intérêts des élus

Aucune déclaration des élus.

6. Nomination des maires suppléants

2024-003

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les conseillers ci-après soient désignés comme maire suppléant, selon les périodes déterminées suivantes :

2024-01-16

M. Richard Hétu, district 3
➤ Du 4 février 2024 au 17 avril 2024

M^{me} Annie Bastien, district 2
➤ Du 18 avril 2024 au 29 juin 2024

M. Jean-Guy Thibault, district 1
➤ Du 30 juin 2024 au 10 septembre 2024

M. Jonathan Théorêt, district 4
➤ Du 11 septembre 2024 au 20 novembre 2024

M. Sylvain Lévesque, district 6
➤ Du 21 novembre 2024 au 3 février 2025

7. Radiation de taxes à recevoir en date du 31 décembre 2023 - Prescription de trois (3) ans

2024-004

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la radiation des taxes à recevoir prescrites, totalisant un montant de 36,96 \$, tel que montré par la directrice du Service des finances et dont copie est incluse en annexe du présent procès-verbal.

8. Financement - Règlements d'emprunt - Adjudication

Concernant ce point de l'ordre du jour, les membres du conseil ont renoncé à leur droit d'obtenir l'information 72 heures à l'avance (art.148 CM), compte tenu que l'ouverture d'appel d'offres des financements a eu lieu à 15 h en ce jour du 16 janvier 2024.

Date d'ouverture :	16 janvier 2024	Heure d'ouverture :	15 h
Lieu d'ouverture :	Ministère des finances du Québec		
Montant :	2 228 000 \$	Nombre de soumissions :	4
Échéance moyenne :	3 ans et 8 mois		
Date d'émission :	26 janvier 2024		
Montant :	2 228 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 532-2018, 531-2018, 520-2017, 521-2017, 639-2022, 648-2022, 652-2022 et 675-2023, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 janvier 2024, au montant de 2 228 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

285 000 \$	5,00000 %	2025
298 000 \$	4,50000 %	2026
312 000 \$	4,30000 %	2027
326 000 \$	4,30000 %	2028
1 007 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,79300

Coût réel : 4,70922 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

285 000 \$	5,00000 %	2025
298 000 \$	4,60000 %	2026
312 000 \$	4,30000 %	2027
326 000 \$	4,30000 %	2028
1 007 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,70391

Coût réel : 4,74437 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

285 000 \$	4,85000 %	2025
298 000 \$	4,55000 %	2026
312 000 \$	4,35000 %	2027
326 000 \$	4,35000 %	2028
1 007 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,71500

Coût réel : 4,74545 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

285 000 \$	5,00000 %	2025
298 000 \$	4,50000 %	2026
312 000 \$	4,50000 %	2027
326 000 \$	4,50000 %	2028
1 007 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,67900

Coût réel : 4,76994 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

2024-005

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 228 000 \$ de la Municipalité de Chertsey soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière adjointe soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

9. Financement - Règlements d'emprunt - Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 228 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
532-2018	163 100 \$
531-2018	144 000 \$
520-2017	104 600 \$
521-2017	621 900 \$
639-2022	737 075 \$
648-2022	41 618 \$
652-2022	91 850 \$
675-2023	323 857 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 639-2022, 648-2022, 652-2022 et 675-2023, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

2024-006

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU
915, 12^e Avenue
Saint-Lin-Lauentides(QC) J5M 2W1

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière adjointe. La Municipalité de Chertsey, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 639-2022, 648-2022, 652-2022 et 675-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10. ClicSÉQR (Revenu Québec) - Représentant autorisé - Directeur général et greffier-trésorier

Société :	MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY
NEQ :	8830187090
Représentant :	Marc-André Plante
Fonction :	Directeur général et greffier-trésorier

2024-007

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à :

- consulter le dossier de la municipalité de Chertsey, ci-après appelé « Mon dossier de l'Entreprise » et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Chertsey, ci-après appelée « l'Entreprise », pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'Entreprise, pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

2024-01-16

- effectuer l'inscription de l'Entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'Entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'Entreprise à ClicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'Entreprise et agir au nom et pour le compte de l'Entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

Le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique au représentant désigné, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'Entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

11. Autorisation de signature - Directeur général et greffier-trésorier - Entente de servitude Hydro-Québec et Bell Canada - Lots 5 183 788, 5 183 805 et 5 183 806 (avenue Ouareau, Habitat Naturel)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada le 14 novembre 2022, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme les lots 5 183 788, 5 183 805 et 5 183 806 du Cadastre du Québec (ces lots pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale), circonscription foncière de Montcalm.

POUR CES MOTIFS,

2024-008

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA contre une partie des lots 5 183 788, 5 183 805 et 5 183 806 du Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (ces lots pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale);

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée soit dûment approuvé par les présentes;

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA, ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes;

QUE la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

12. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances 2024-2025

2024-009

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son contrat d'assurance générale 2024-2025 avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, au coût de 136 081 \$ (plus taxes), ainsi que son contrat accident brigadiers/bénévoles au coût de 250 \$ (plus taxes) et accident pompiers au coût de 1 160 \$ (plus taxes) et son contrat assurance accident dirigeants, au coût de 214 \$ (plus taxes), pour la période du 14 février 2024 au 14 février 2025.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

13. Camp familial St-Urbain - Renouvellement d'entente 2024

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Chertsey de rendre accessible à ses citoyens un ou des plans d'eau, afin d'y réaliser différentes activités aquatiques et nautiques, notamment la baignade durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey;

CONSIDÉRANT la proposition présentée par le Camp familial St- Urbain.

POUR CES MOTIFS,

2024-010

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey, au montant de 5 850 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions de la proposition en date du 6 décembre 2023. Afin de faciliter l'accès aux citoyens, les preuves de résidence seront effectuées au bureau d'accueil du Camp St-Urbain.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

14. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale 2024

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 % et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

2024-011

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire 2024, afin que notre Municipalité soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

A. Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2024 par le biais de nos outils de communication (médiâs sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, infolettre, etc.);

B. Nommer un.e délégué.e en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre Municipalité, nous nommons la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Kim Baumgarten, à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'elle puisse agir comme ambassadrice en la matière;

C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :

- Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
- Projet collaboratif avec l'école de notre milieu : Défi accroche-toi 2.0; (module de 90 pieds le pentathlon prévu le 12 février afin de relever le défi de persévérance et d'endurance à l'extérieur sur la cour de l'école);
- Organiser l'activité chocolat chaud à l'école Saint-Théodore-de Chertsey et au débarcadère des secondaires;
- Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire en portant fièrement le ruban vert et blanc;
- Suggestion de lecture sur le thème de la persévérance pour les 0-17 ans;
- Réaliser une vidéo d'encouragement dédiée à nos jeunes. Les élus, ainsi que les employés municipaux, seront mis à contribution afin de créer des mots d'encouragement et participer à la vidéo, qui sera diffusée sur toutes les plateformes municipales, ainsi qu'à l'école.

D. Participer au Déjeuner des Municipalités engagées pour la réussite éducative en n'oubliant pas de revêtir du vert pour faire partie du mouvement national du jeudi PerséVERT.

15. Centre d'action bénévole communautaire Matawinie - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - Révision périodique - 562, chemin de l'Église

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2014, la Commission municipale du Québec a accordé, à l'organisme Centre d'action bénévole communautaire Matawinie, une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 562, chemin de l'Église à Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique d'une telle reconnaissance, et ce, à tous les neufs ans;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ladite révision périodique, l'organisme a complété le formulaire requis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance.

POUR CES MOTIFS,

2024-012

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance de l'organisme Centre d'action bénévole communautaire Matawinie pour l'immeuble situé au 562, chemin de l'Église à Chertsey et s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec.

16. Demande d'aide financière - Programme « Pêche en herbe » - Fondation de la faune du Québec - Activité pêche 8 juin 2024

2024-013

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec, dans le cadre du programme « Pêche en herbe », en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour la tenue d'une activité de pêche qui aura lieu le 8 juin 2024 au Camp familial Saint-Urbain à Chertsey.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est autorisée à agir au nom de la municipalité de Chertsey dans le cadre du projet « Pêche en herbe » et à signer tout document et contrat relatifs à ce projet et donnant effet à la présente résolution.

17. Fin d'emploi (à entériner) - M^{me} Nathalie Toddy - Préventionniste - Service incendie et sécurité publique

2024-014

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la cessation d'emploi de M^{me} Nathalie Toddy, préventionniste au Service incendie et sécurité publique, la période d'essai de celle-ci s'étant avérée non concluante. La date de fin d'emploi est le 5 décembre 2023.

18. Embauche de M^{me} Chantal Chartrand - Préventionniste / pompière - Service incendie et sécurité publique

2024-015

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du directeur du Service incendie et sécurité publique, la Municipalité procède à l'embauche de M^{me} Chantal Chartrand à titre d'employée à temps partiel, au poste de préventionniste du Service incendie et sécurité publique. La date d'entrée en fonction est fixée au 16 janvier 2024. Une période d'essai de 180 jours est applicable. La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

En parallèle, M^{me} Chartand est également embauchée à titre de pompière à temps partiel, avec une période d'essai de 180 jours, sujet à l'entente de travail entre l'Association des pompiers à temps partiel de Chertsey et la Municipalité de Chertsey.

19. Embauche de M^{me} Jennie Berry - Employée régulière - Inspectrice - Service urbanisme et environnement

2024-016

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'embauche de M^{me} Jennie Berry au poste d'inspectrice pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employée régulière sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective de travail en vigueur. L'employée aura cependant une période d'essai de 90 jours. La date d'entrée en fonction comme employée régulière est le 22 janvier 2024.

20. Embauche de M. Maxime Bélanger - Employé à l'essai - Inspecteur - Service urbanisme et environnement

2024-017

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'embauche de M. Maxime Bélanger au poste d'inspecteur pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employé à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celui-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employé régulier sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective de travail en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employé à l'essai est le 22 janvier 2024.

21. Demande de partenariat avec la Belle Église - Résidence de création - M^{me} José Babin

CONSIDÉRANT la Politique culturelle de la municipalité de Chertsey et son plan d'actions adoptés aux termes des résolutions 2015 -308, 2016-009 et 2017-049;

CONSIDÉRANT les ressources consacrées par la Municipalité, qu'elles soient humaines ou financières, afin de contribuer au rayonnement de projets culturels et de ses artistes;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une enveloppe budgétaire dédiée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (ci-après appelé CALQ) dans le cadre de l'entente territoriale CALQ/Lanaudière, afin de soutenir des projets culturels;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à travailler sur la prochaine création de M^{me} Babin dédiée à la petite enfance et qu'une résidence d'une durée de sept (7) jours dans la Belle Église de Chertsey est nécessaire au développement du projet;

CONSIDÉRANT QU' afin de répondre aux conditions d'admissibilité de sa demande, M^{me} Babin doit obtenir la participation de partenaires au projet pour des ressources en nature, telles qu'un prêt de locaux;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Babin, citoyenne et artiste de Chertsey, sollicite en ce sens la participation de la Municipalité pour un prêt de la salle de spectacles de la Belle Église de Chertsey pour une période de 7 jours;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière journée de la résidence, des groupes d'élèves de l'école Saint-Théodore-de Chertsey pourront assister gratuitement aux étapes de la création d'un spectacle en vue d'en apprendre davantage sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

2024-018

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Chertsey soutienne le projet culturel de M^{me} José Babin, en offrant gratuitement la salle de spectacles de la Belle Église de Chertsey pour une durée de sept (7) jours, représentant une valeur de 1 400 \$, afin que M^{me} Babin puisse concrétiser le projet précité. Cette participation est conditionnelle à l'obtention par M^{me} Babin de l'aide financière du Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

22. Aide financière (à entériner) - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - HLM - Contribution à la fête de Noël

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M^{me} Carole Rapatel pour le comité d'activités de l'immeuble d'habitations à loyers modiques situé au 7505, av. du Curé-Paré.

POUR CES MOTIFS,

2024-019

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'aide financière d'une valeur de 200 \$, afin de soutenir la réalisation d'une activité de Noël pour les locataires de l'immeuble.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

23. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Centre d'action bénévole communautaire Matawinie

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

2024-01-16

CONSIDÉRANT la demande conjointe déposée par le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie, la Maison des Aînés et le Club de l'Âge d'or pour le déneigement du stationnement de la Maison funéraire Labrèche, afin de donner un accès au stationnement à l'ensemble des membres bénévoles et utilisateurs des services offerts par chacun de ces trois organismes de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2024-020

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde un don d'une valeur de 375 \$, représentant une aide financière de 25 % à chacun des trois organismes communautaires, soit le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie, la Maison des Aînés et le Club de l'Âge d'or de Chertsey.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

24. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centraide Lanaudière

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme Centraide Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme participe à créer un milieu où les personnes les plus vulnérables auront les moyens de vivre dignement;

CONSIDÉRANT QUE les organismes du territoire de Chertsey qui bénéficient des dons remis à Centraide Lanaudière sont la Maison des Aînés et le Groupe des Montagnards.

POUR CES MOTIFS,

2024-021

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 500 \$, afin de soutenir la réalisation de la mission de cet organisme.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

25. Autorisation de dépenses - Entretien annuel des chemins et autres infrastructures - Service des travaux publics

2024-022

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses du Service des travaux publics reliées à l'entretien annuel des chemins et autres infrastructures municipales (gravier, asphalte chaud et recyclé, finalisation de la rue Mauriac, menus travaux sur les tabliers de ponts et service professionnel sur la rue Grenier Sud), pour un montant maximal de 116 600 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial réseau routier ».

26. Autorisation de paiement - Décompte unique - Construction G-Nesis inc. - AP23-010 - Travaux de réhabilitation temporaires au barrage du lac Beaulne

2024-023

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme Construction G-Nesis inc., d'un montant de 264 617,58 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réhabilitation temporaires au barrage du lac Beaulne, dans le cadre de l'appel d'offres public AP23-010.

27. Appel d'offres commun pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Engagement des municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'article 934.1 du Code municipal (L.R.Q, C-27.1) permet à une municipalité de s'unir à une autre afin d'obtenir des services et que cette union peut porter sur l'ensemble des actes ou sur une partie seulement de ces actes reliés à un éventuel contrat de service;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur ouest de la MRC de Matawinie, soit Chertsey, Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci, Rawdon et Saint-Donat, ont signifié leur intérêt pour la réalisation d'un appel d'offres commun afin d'adjuger des contrats distincts pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités ont également signifié leur intérêt à déléguer à la MRC la responsabilité de produire les documents d'appel d'offres requis en tenant compte des besoins, des données et des statistiques fournis par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités participeront à l'analyse des soumissions reçues à l'issue de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU' à la lumière de ces soumissions, lesdites municipalités pourront accepter ou rejeter solidairement les soumissions reçues. Elles choisiront également, de façon solidaire, l'option de durée du mandat retenue;

CONSIDÉRANT QUE si lesdites municipalités acceptent solidairement une soumission conforme reçue, l'application des termes et modalités se fera pour l'ensemble des municipalités, comme prévu aux documents d'appel d'offres, mais que chacune des municipalités adjugera un contrat distinct de collecte et de transport des matières résiduelles et assurera le suivi de ce contrat.

POUR CES MOTIFS,

2024-024

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Chertsey :

- S'engage solidairement dans une démarche d'appel d'offres commun pour la collecte et le transport des matières organiques et des déchets avec les municipalités d'Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci, Rawdon et Saint-Donat;

2024-01-16

- Confie à la MRC de Matawinie la responsabilité de réaliser cet appel d'offres;
- Fournisse toutes statistiques ou données nécessaires à l'élaboration des documents d'appel d'offres et valide, dans les délais prescrits, les informations et documents qui lui seront transmis par le Service de greffe ou le Service d'aménagement de la MRC;
- Engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire retenu et dégage la MRC de Matawinie de toute autre responsabilité ou tout acte pouvant découler de la réalisation de cet appel d'offres commun.

28. Mandat Flip Communications & Stratégies - Comité Mobilité 125 - Année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre les démarches en vue de favoriser la mobilité et le désengorgement de la route 125;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services déposée par Flip Communications & Stratégies inc., pour leur forfait « conseil stratégique et soutien technique pour municipalités » permet d'assurer l'avancement de dossiers particuliers, tout en assurant un soutien aux départements de communication des municipalités membres de Mobilité 125;

CONSIDÉRANT QUE ce forfait inclut un accompagnement dans le cadre du dossier de la route 125, qui a un impact majeur sur les municipalités situées aux abords;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement, renouvelable annuellement, est de 1 400 \$ par mois et qu'il sera partagé entre les municipalités suivantes :

- Saint-Esprit;
- Saint-Alexis;
- Sainte-Julienne;
- Saint-Calixte;
- Rawdon;
- Chertsey;
- Entrelacs;
- Notre-Dame-de-la-Merci;
- Saint-Donat.

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement est ventilé en proportion de la population par municipalité et que les coûts mensuels pour la municipalité de Chertsey sont de 151 \$ (plus taxes si applicables).

POUR CES MOTIFS,

2024-025

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil accepte l'offre de services déposée par Flip Communications & Stratégies inc., pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 et autorise un paiement mensuel de 151 \$ (plus taxes si applicables), pour la municipalité de Chertsey, selon les termes et conditions décrits à l'offre de services déposée. La Municipalité sollicite une reddition de comptes quant aux actions réalisées par la firme.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé vote contre cette proposition.

29. Octroi de contrat - Productions DW inc. - Demande de prix G23-045 - Sonorisation et éclairage spectacles Belle Église - Année 2024

CONSIDÉRANT la demande de prix G23-045.

POUR CE MOTIF,

2024-026

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents de la demande de prix G23-045, le contrat pour la fourniture de services et d'équipements pour la sonorisation et l'éclairage lors des spectacles prévus à la Belle Église pour l'année 2024 à l'entreprise Productions DW inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués au formulaire de la demande de prix, pour un montant total de 27 076,61 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « spectacles à la belle Église ».

30. Octroi de contrat - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques - Année 2024

2024-027

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de M^{me} Julie Filion, bibliothécaire, consistant en une banque de temps (23 heures) en soutien professionnel à la responsable de la bibliothèque pour l'année 2024, au tarif horaire de 85 \$, totalisant un coût de 1 955 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 24 octobre 2023.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

31. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 640-2022 sur le traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Héту à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement 640-2022 sur le traitement des élus municipaux.

32. Projet de règlement amendant le règlement 640-2022 sur le traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 16 mai 2022, le Règlement 640-2022 établissant le traitement des élu(e)s municipaux et abrogeant le règlement 545-2019;

CONSIDÉRANT QU' afin d'être conforme à la loi, il y a lieu de préciser certaines informations concernant les allocations de dépenses;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-028

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement amendant le règlement 640-2022 établissant le traitement des élu(e)s municipaux. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

33. Règlement 693-2024 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (chapitre 25; projet de loi n°37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux villes ou municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal du Québec permettent l'encadrement de l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un droit qui permettra à la Municipalité de Chertsey d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption permettra à la Municipalité de Chertsey d'acquérir des immeubles à juste prix pour des projets au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles visés par le présent règlement seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

POUR CES MOTIFS,

2024-029

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 693-2024 intitulé « Règlement sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

2024-01-16

- 2024-030
34. Adoption des comptes fournisseurs
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2023 au montant de 934 873,15 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.
- Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2023, au montant de 759 552,33 \$ et en autorise le paiement.
- Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.
-
- Directeur général et greffier-trésorier
35. Dépôt de l'état des activités financières
- Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023.
36. Dépôt du rapport annuel 2023 - Application du règlement sur la gestion contractuelle
- Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal copie du Rapport 2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité.
37. La maire suppléant vous informe
- Le maire suppléant informe les citoyens des dossiers en cours.
38. Parole aux conseillers
39. Période de questions
- Le maire suppléant invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.
40. Levée de la séance
- 2024-031
- Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 27.
-
- Directeur général et greffier-trésorier Maire suppléant